

que, du point de vue compétence, il semblerait s'agir ici d'une question ressortissant aux provinces.

Mais afin que je puisse répondre aux diverses questions qu'on m'a posées et afin de me rendre compte comment le gouvernement fédéral pourrait aider encore davantage, j'aimerais connaître un peu les mesures prises à cet égard par votre gouvernement. Je songe ici, évidemment, à ce que prévoit votre loi sur la santé publique, aux termes de laquelle votre bureau provincial de la santé a droit de regard sur les sources d'eaux potables pour la consommation publique du point de vue pureté, jouissant en outre de pouvoirs très étendus en ce qui concerne à la fois les enquêtes à faire sur les plaintes déposées à propos de la pollution de l'eau par les déchets industriels ou autres matières, et les mesures à prendre pour y mettre bon ordre.

Je pense que votre bureau provincial est déjà intervenu d'une façon active en cette affaire et qu'il sera disposé en temps utile, à formuler les recommandations et à prendre les mesures qui pourront sembler nécessaires. Il serait évidemment bon que vous me renseigniez à ce sujet.

Mais en dehors même de la solution au problème actuel, il semble qu'il faille aussi considérer le problème plus général qui est le suivant. Dans quelle mesure peut-on raisonnablement utiliser les eaux de la Saskatchewan-Nord pour y déposer des déchets industriels en provenance de vos usines chimiques, qui prennent chaque jour plus d'importance?

Si je comprends bien, certaines industries situées le long de la rivière jettent leurs déchets dans celle-ci depuis déjà quelque temps. Il est possible que jusqu'à l'utilisation récente de la rivière à cette fin par la compagnie canadienne de produits chimiques l'écoulement des eaux suffisait à neutraliser les autres déchets qu'on y jetait et que ceux qu'on y jette maintenant font en sorte que la situation n'est plus tolérable. Si tel était le cas, et à supposer que d'autres industries voulussent se servir de la rivière pour se débarrasser de leurs déchets, il semblerait très évident, compte non tenu du problème immédiat, qu'il faudrait que les industries recourent à des mesures tout à fait différentes afin que l'eau de la rivière puisse servir raisonnablement à l'élimination des déchets.

Par conséquent, deux problèmes se posent: le premier a trait aux mesures que votre gouvernement se propose d'appliquer en vue de corriger la situation actuelle; et le second a trait au déversement de déchets industriels en quantités excessives dans cette rivière.

J'espère que vous comprendrez pourquoi je vous adresse ce télégramme. Ce n'est pas du tout en vue d'intervenir dans une question qui relève de la compétence des autorités provinciales, mais afin d'être en mesure de la discuter avec les nombreux intéressés et d'offrir toute l'aide technique appropriée dans les circonstances.

PAUL MARTIN,

Ministre de la Santé nationale  
et du Bien-être social.

**M. Tucker:** Le ministre a-t-il reçu une réponse?

**L'hon. M. Martin:** Non.

(Plus tard)

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** J'aimerais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si les hauts fonctionnaires qu'il a envoyés à Edmonton ont reçu les certificats d'analyse portant sur

les divers échantillons d'eau qu'ils ont prélevés dans la rivière Saskatchewan depuis Edmonton jusqu'à Prince-Albert. Je pose cette question parce que le travail est commencé depuis longtemps et qu'on serait porté à croire que l'analyse serait effectuée après 90 jours.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question l'autre jour. L'analyse se poursuit.

**M. Diefenbaker:** Mais, monsieur l'Orateur, nous en sommes à aujourd'hui, non pas à "l'autre jour". Le ministère devrait sûrement savoir si le certificat de l'analyse est maintenant disponible.

**L'hon. M. Martin:** Je ne puis fournir de meilleure réponse que celle que j'ai déjà donnée: l'analyse se poursuit. Et si l'analyse se poursuit, les certificats n'ont naturellement pas été complétés.

**M. Diefenbaker:** Quatre-vingt-seize jours!

#### OFFICE NATIONAL DU FILM

FILM PRÉTENDU BLESSANT, INTITULÉ  
"FAREWELL TO OAK STREET"

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Charles Henry (Rosedale):** Je voudrais poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration une question dont je lui ai donné avis. Le ministre sait-il que l'Office national du Film se propose de diffuser, sous le titre *Farewell to Oak Street*, un film de nature à blesser profondément la dignité de bien des Canadiens? Le ministre a-t-il étudié la possibilité d'en limiter la diffusion?

**M. l'Orateur:** A moins que le ministre ne soit prêt à répondre à la question, je n'en vois pas l'urgence. A mon avis, on devrait l'inscrire au *Feuilleton*.

#### PUBLICATIONS OBSCÈNES

PRÉTENDUE IMPOSITION AUX KIOSQUES DE  
JOURNAUX ET AUX PHARMACIES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. G. Hansell (MacLeod):** Puis-je poser une question au ministre de la Justice? A-t-on appelé l'attention du ministre sur la nouvelle émanant de l'Association canadienne des pharmaciens voulant que les distributeurs de revues obligent les pharmacies et les kiosques de journaux à accepter certaines publications indésirables parmi les imprimés qu'on leur livre en ballots? Le ministre nous dira-t-il si on a l'intention de prendre des mesures à cet égard?